

LETTRE D'ENGAGEMENT QUALITÉ

2017-2018

La Clinique Clémentville a mis en place depuis de nombreuses années, une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins qui est en étroite relation avec les orientations stratégiques et en adéquation avec les exigences légales et les recommandations de la haute autorité de santé.

La Clinique a instauré un Comité de Pilotage Qualité qui a pour mission de piloter la démarche qualité en respectant les éléments de la politique du groupe autour des axes suivants :

AXE n° 1 : Qualité et Gestion des risques

- Améliorer le système de retour au déclarant lors de la déclaration d'évènements indésirables,
- Optimiser la communication interne autour de la démarche Qualité – Gestion des Risques (Q-GDR),
- Définir et mettre en œuvre des projets de service avec des objectifs opérationnels, en associant les équipes de soins,
- Sécuriser et coordonner les parcours patients, notamment la prise en charge des enfants,
- Poursuivre la sécurisation du dossier patient,
- Mettre en application un plan sécurité d'établissement (PSE),
- Tenir à jour les différents plans de gestion de crise.

AXE n° 2 : Droits du Patient et Satisfaction des Usagers

- Mettre en œuvre des questionnaires d'évaluation spécifique à chaque service de soins,
- Intégrer la commission des usagers au centre de toutes les instances qualité.

AXE n° 3 : Qualité de vie au travail

- Maintenir une démarche de prévention des risques professionnels,
- Concilier l'amélioration des conditions de travail et de vie des professionnels et la performance collective de la Clinique dans le cadre de la Qualité de Vie au Travail.

AXE n° 4 : Recherche de l'excellence avec l'ensemble de la communauté médicale

- Encourager la dynamique d'évaluation des pratiques professionnelles,
- Poursuivre la sécurisation du circuit du médicament et des dispositifs médicaux, et garantir leur bon usage,

AXE n° 5 : Développement Durable

- Diminuer la consommation d'énergie,
- Continuer l'impulsion d'achats éco-responsables,
- Suivre les actions préconisées dans l'audit énergétique,
- Réduire les émissions dans l'atmosphère,
- Diminuer les transports et les nuisances locales,
- Réduire les rejets dans l'eau et la pollution des sols,
- Maîtriser la production et le tri des déchets,
- Maîtriser les risques d'accidents environnementaux.